



Amiens, le 27 février 2018

Communiqué de presse

Approbation du plan de prévention des risques de la Vallée de la Bresle



Le Plan de prévention des risques, applicable sur les communes d'Eu, Le Tréport et Mers-les-Bains a été approuvé par arrêté inter-préfectoral (Seine-maritime et Somme) du 13 février 2018.

Il concerne les risques liés aux phénomènes de submersion marine, de retrait du trait de côte, de débordement de la Bresle, de remontées de nappe et de ruissellement. Son objectif consiste à protéger les personnes et les biens en évitant la réalisation de nouveaux projets dans des secteurs soumis à un aléa et non encore urbanisés, à réglementer la construction dans les zones déjà occupées et exposées et à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens à travers le financement de mesures de protection au titre du fonds Barnier.

Ce document réglementaire a valeur de servitude d'utilité publique et doit être annexé aux documents d'urbanisme.

L'élaboration de ce plan de prévention des risques interdépartemental a été confiée au Préfet de la Somme en tant que Préfet coordonnateur et a été réalisée par la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme en étroite collaboration avec la Direction départementale des territoires et de la mer et la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le projet a été soumis à enquête publique, dans les 3 communes concernées du 12 décembre 2016 au 25 janvier 2017.

Il a enfin fait l'objet d'une concertation complémentaire afin d'analyser au mieux l'ensemble des réserves et des observations formulées, notamment lors de l'enquête publique.

Le plan de prévention des risques naturels est en cours de diffusion dans les communes, au format numérique et au format papier.

Il est d'ores et déjà consultable et téléchargeable sur le site des services de l'État de la Somme à l'adresse suivante :

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement-habitat/Plans-de-prevention-des-risques-approuves-ou-en-cours-d-elaboration>